

De : Pierre.Doucet@mern.gouv.qc.ca
A : [Poliquin, Renée \(BAPE\)](#)
Objet : Réponse question émission abris sommaire territoire projet Akasaba Ouest
Date : 3 février 2017 11:34:53
Pièces jointes : [image002.png](#)
[LE memo Abris sommaire MRN region08.pdf](#)

Bonjour,

Lors des audiences publiques tenues à Val-d'Or cette semaine concernant le projet Akasaba Ouest, le président a adressé une question au représentant du secteur Territoire du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) présent, en l'occurrence moi.

La question reposait sur la possibilité de l'octroi de nouveaux baux d'abris sommaires par le MERN sur le territoire dans le secteur du projet de mine à ciel ouvert Akasaba Ouest et aussi dans la zone tampon entourant la Réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or.

Voici la réponse à la question :

Suite à l'adoption, en mars 2011, par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune de mesures transitoires pour encadrer l'émission de nouveaux baux d'abris sommaires sur une portion du territoire public régional, une décision administrative régionale a été finalisée en janvier 2013. Cette décision se résume ainsi : En date du 23 janvier 2013, le ministère des Ressources naturelles (MRN) ne procède plus à l'émission de nouveaux baux d'abris sommaires sur le territoire public pour l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Cette décision est toujours en vigueur aujourd'hui pour le MERN.

Vous trouverez en pièce jointe une copie de la Note, en date du 29 janvier 2013, rédigée par le directeur régional du MRN à cet effet.

En espérant le tout à votre satisfaction, veuillez accepter mes salutations distinguées.

Pierre Doucet

Géologue

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

70, avenue Québec

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Téléphone : 819 763-3388, poste 300

pierre.doucet@mern.gouv.qc.ca

mern.gouv.qc.ca

